



Région  
Hauts-de-France

Le Vice-Président



Monsieur Olivier DEVRON  
Président du PETR UCCSA  
Ferme du Chailly  
02650 FOSSOR

Réf : AHDF-2025-012811  
Dossier suivi par : Véronique THERRY  
Tél : +33374271449  
Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr

Lille, le - 9 JUL. 2025

Objet : Demande d'avis du Conseil régional sur le projet PCAET du PETR de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA)

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial du PETR de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA).

Je tiens à vous remercier pour la clarté des documents fournis, la qualité du diagnostic, la présentation de la stratégie, et le détail du plan d'action et de ses fiches.

Je vous félicite pour la prise en compte du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France modifié le 29 novembre 2024 dans l'élaboration de la stratégie de votre PCAET.

Comme vous le savez, le SRADDET des Hauts-de-France a été modifié afin d'intégrer notamment la Stratégie Bas Carbone 2 et de contribuer ainsi au respect des accords de Paris tendant à maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C à l'horizon 2050. Il appartient au PETR d'en prendre en compte les objectifs dans le PCAET, et que celui-ci soit compatible avec ses règles.

#### Concernant la gouvernance et la mobilisation des acteurs :

Le PCAET fait mention des ateliers de concertation qui ont été organisés lors de son élaboration avec les acteurs représentant des différents secteurs d'activités concernés par la réduction des consommations d'énergie et la société civile.

La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes tant pour l'élaboration du PCAET que sa mise en œuvre constitue un gage de réussite du projet.

Les modalités de gouvernance du PCAET sont exposées dans le plan d'action, je vous suggère d'ajouter la Région, en tant que chef de file Climat Air Energie en Hauts de France, aux invités du comité de pilotage annuel prévu.

Je vous invite aussi à renforcer le lien entre le PCAET et les documents d'urbanisme du territoire (SCOT, PLU et PLUi) pour l'ensemble des objectifs du PCAET, l'aménagement du territoire étant un facteur structurel de la réduction des consommations d'énergie par l'économie foncière et la limitation de l'artificialisation du sol, la réduction des déplacements et la mise à disposition de moyens de transports collectifs ou de modes actifs et le renouvellement urbain.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

## **Concernant la stratégie de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre :**

Votre territoire est encore très dépendant des énergies fossiles, les deux secteurs les plus prégnants en termes de consommation d'énergie fossile sont ceux du bâtiment (pour 27%, avec un parc de logements considéré à 53% comme énergivore) et de l'industrie (pour 34%, avec un seul réseau de chaleur existant actuellement).

Si votre PCAET atteint les objectifs de réduction des consommations d'énergie du SRADDET actuel, la réduction des émissions de Gaz à effet de serre est inférieure aux résultats attendus en 2031 comme en 2050 (51% de réduction des émissions brutes en 2031 et 81% en 2050 inscrite dans le SRADDET).

## **Dans le domaine de l'agriculture :**

Ce secteur d'activité est sur votre territoire le premier le plus émetteur de gaz à effet de serre (avec 28%) devant celui des transports. Il est très exposé aux conséquences du dérèglement climatique en particulier avec la perspective de périodes de sécheresses plus longues et fréquentes et un risque accru d'épisodes de fortes précipitations. Le PCAET comporte plusieurs actions pour ce domaine d'activité. Etant donné l'importance des enjeux en termes de réduction des GES, d'accroissement du stock de carbone, et d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, l'implication de l'EPCI et le chiffrage des actions démontrant les moyens mobilisés, constitueraient les garanties d'une mise en œuvre rapide par la chambre d'agriculture, qui nous semblent essentiels.

### **Concernant la production d'énergies renouvelables :**

Avec un objectif de 40% d'ENR dans la consommation finale d'énergie, en vous appuyant sur la diversification des sources d'énergie et la mobilisation citoyenne des habitants du territoire, votre stratégie permet de respecter les engagements nationaux pour 2030 et s'inscrit dans le SRADDET.

**L'adaptation au changement climatique** est prise en compte dans votre PCAET dans différents axes et actions. Leur réussite est essentielle pour garantir la résilience de votre territoire aux différents aléas auxquels il est exposé.

A ce titre, je vous invite à accélérer la mise en œuvre de certaines actions en faveur de la préservation de certains milieux naturels tels que les zones humides et les actions ayant pour objectifs de favoriser la résilience des milieux forestiers de votre territoire.

Bien que prégnants sur votre territoire, les risques d'inondation et de coulées de boues ne font l'objet d'aucune action dans votre PCAET. Il me semblerait utile, à partir d'un partenariat renforcé avec les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de votre territoire, les syndicats de gestion des cours d'eau et la mobilisation de la chambre d'agriculture, que vous précisiez dans votre PCAET l'implication des EPCI et communes dans le Contrat territorial Eau et Climat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la gouvernance mise en place pour les actions qui y sont programmées. Le plan d'action du PCAET gagnerait à être approfondi sur ce sujet.

Concernant l'amélioration de la qualité de l'air, si quelques actions, identifiées dans la stratégie peuvent y concourir, il me paraîtrait aussi utile de prévoir une action de sensibilisation des habitants sur des équipements de chauffage plus performants afin de réduire la pollution aux particules fines.

**Le plan d'actions** est clair, il présente bien le rôle du PETR dans la mise en œuvre de chacune d'elles et, pour la plupart, les objectifs quantitatifs à atteindre d'ici 2030, année de la fin du PCAET. Il y manque cependant le chiffrage financier (dépenses et recettes) de chaque action et sa planification dans les budgets correspondants. Le volet « Collectivité exemplaire » du plan d'action reflète bien l'implication des EPCI dans le projet, certaines sont exemplaires (ex : analyse « climat » des budgets des collectivités).

En dernier lieu, je vous rappelle que la Région, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tient à vos côtés pour mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires à l'atteinte de nos objectifs communs d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**Daniel LECA**

*Vice-Président en charge de l'Europe, de  
la stratégie territoriale et des politiques  
contractuelles*